



Lettre Environnementale de septembre 2022

Au sommaire :

- Des **dispositifs et mesures utiles pour faire avancer vos projets**
- Un zoom sur quelques **textes réglementaires** (mesure pour pallier aux risques de tension sur l'approvisionnement en électricité, cessation d'activité pour une ICPE soumise à déclaration, report de l'échéance de déclaration des données de consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire, rappel sur le dispositif « Oui-Pub » et le niveau crise-sécheresse)
- Quelques **actions inspirantes d'entreprises**
- Des **éléments d'intérêt** : offre de formation pour agir sur le contrat électrique + résumé des aides mises en place sur les achats d'électricité & gaz

Des dispositifs et mesures utiles pour faire avancer vos projets

Diminuer les impacts environnementaux : soutien financier

S'engager dans la transition écologique

TPE / PME : [ce site](#) vous permet d'identifier les aides pour agir concrètement sur les postes déchets, énergie, achats, logistique, matières premières, emballages, conception, bâtiment, sensibilisation et communication

Réduire les consommations d'énergie : soutien financier

Logements

L'[outil Simul'Aides](#) permet de connaître les aides possibles en fonction des travaux d'économie d'énergie envisagés

Favoriser le développement des énergies renouvelables : soutiens financiers

Installations biomasse

Les installations dédiées à l'industrie de 1 200 à 12 000 MWh/an ou au tertiaire de 1 200 MWh/an minimum bénéficient de [cette aide](#)

Solaire photovoltaïque

L'[arrêté du 6 octobre 2021](#) a fait évoluer le tarif de rachat de l'électricité produite par le solaire photovoltaïque, a offert la possibilité de modifier son choix entre revente et autoconsommation, et a intégré l'autoconsommation collective ; cette [fiche pratique](#) explique ses grands principes. Ce [site](#) apporte des éclairages sur l'autoconsommation individuelle et collective et le [risque incendie](#)

Solaire thermique

Ouvert jusqu'au 30 novembre 2022, cet [appel à projets](#) s'adresse aux secteurs industriels et agricoles consommateurs d'eau chaude

Agir sur la mobilité : soutien financier

Transports durables

Jusqu'au 31 octobre 2022, candidatez au [programme PROPULSE](#) si vous avez un projet innovant en matière de mobilité

Diminuer les impacts environnementaux : soutiens techniques

S'engager dans la transition écologique

TPE / PME : [ce site](#) vous permet d'identifier les aides pour agir concrètement sur les postes déchets, énergie, achats, logistique, matières premières, emballages, conception, bâtiment, sensibilisation et communication

Agir en faveur de la transition énergétique ou écologique

Cet [annuaire](#) met en lumière les offreurs de solutions bretons

Réduire les émissions de gaz à effet de serre : soutiens techniques

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre

[Ce guide](#) décrit la méthode à suivre obligatoirement pour réaliser le bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Il a été validé par le ministère chargé de l'environnement

Base Empreinte®

A venir - en 2023, la Base Empreinte® sera issue de la fusion des bases Carbone® (dédiée à la réalisation des Bilans GES des organisations) et Impacts® (dédiée à l'affichage environnemental des produits)

Label Bas Carbone

Cette [vidéo](#) simplifie la compréhension du [dispositif](#)

Emballage & Environnement : perception par les consommateurs

Le résultat de [cette étude](#) peut orienter la nature des emballages de vos produits

Aviation & décarbonation

Cette [étude](#) prospective met en avant 3 scénarii pour accélérer la transition écologique du secteur

Axes de travail de Rennes Métropole

[Rennes Métropole](#) va inciter les consommateurs à mieux consommer et soutenir le réemploi

Fluides frigorigènes

Cet [article](#) apporte une vision éclairante sur l'évolution des prix des fluides frigorigènes

Réduire les consommations énergétiques : soutiens techniques

Sobriété et efficacité énergétique

Cette [infographie](#) aide à comprendre notre dépendance énergétique

Ce [site](#) liste les actions d'économies d'énergie

L'association Négawatt présente et chiffre [50 actions](#)

Développer les énergies renouvelables : soutiens techniques

Méthanisation

Cette [analyse](#) porte sur les performances agronomiques et environnementales de la méthanisation agricole sans élevage

Energies renouvelables et de récupération

Cette [publication](#) présente l'évolution des coûts de production des technologies renouvelables pour la période 2010 à 2020 en France

Solaire photovoltaïque

Cette [fiche pratique](#) récapitule les notions à connaître avant de lancer son projet d'autoconsommation ou de revente

Améliorer la gestion des déchets : soutiens techniques

Chiffres-clés 2021

Cette [synthèse](#) fait état des évolutions récentes et propose un panorama du secteur des déchets depuis la consommation de matières, la prévention, la gestion des déchets (collecte et traitement), jusqu'au financement du service public de prévention et de gestion

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

A l'occasion de la SERD du 19 au 27 novembre 2022, retrouvez des [idées d'animations](#)

Agir sur la mobilité : soutiens techniques

Déplacements quotidiens

Ce [guide](#) interpelle sur les usages et rappelle les aides financières existantes pour une mobilité moins émettrice

Véhicules thermiques neutres en carbone

Cet [article](#) défend la position d'une analyse en cycle de vie pour raisonner sur l'impact carbone

Stationnement des vélos

Ce [guide](#) est un outil d'aide à la conception d'espaces destinés au stationnement des vélos et dresse un panorama des exigences réglementaires

Déplacements et santé

Cet [article](#) présente les gains sanitaires et économiques des transports actifs

Tagskryt = train bragging

Cet [article](#) montre la nouvelle tendance dans les déplacements : l'usage du train

Autopartage

Cette [enquête](#) relate les pratiques en France et les avantages environnementaux de l'autopartage

Protéger la biodiversité : soutien technique

Entreprises & biodiversité

Ce [MOOC](#) gratuit regorge de supports de cours ludiques et interactifs, de fiches outils à télécharger, de vidéos de témoignages d'entreprises engagées pour faire entrer la biodiversité dans vos usines

Favoriser un numérique responsable : soutiens techniques

Equipements reconditionnés

Cette [étude](#) *Evaluation de l'impact environnemental d'un ensemble de produits reconditionnés* met en lumière les émissions évitées par le reconditionnement de différents équipements

Gestes quotidiens au bureau

Ce [quizz](#) permet de prendre connaissance d'actions pour alléger l'impact du numérique

Agir & s'adapter au changement climatique : soutien technique

Stratégie Climat des Entreprises

[10 Principes](#) établis ayant pour objectif de définir les bases d'une stratégie climat d'entreprise rigoureuse et ambitieuse, alignée avec la science et avec les objectifs de l'Accord de Paris

Faciliter le changement de comportement : soutiens techniques

Mise en œuvre de la politique environnementale de la France

L'analyse de la [Direction générale de l'environnement](#) de la Commission Européenne sur la mise en œuvre de la législation environnementale par la France démontre de lourdes lacunes

Neurosciences & comportement

Cet [article](#) donne des explications à l'immobilisme face à l'urgence

Fonds d'investissement et risques

Mise à disposition d'un [outil de mesure](#) du risque environnemental que peut connaître et/ou engendrer un investissement par un organisme d'assurance

Entrer dans l'ère de l'économie circulaire : soutiens techniques

Catalogue des boîtes à ressources du 35

Avec notre [catalogue les boîtes à ressources du 35](#), nous encourageons l'allongement de la durée d'usage des matériels / équipements et la préservation de ressources tout en vous permettant de réelles économies financières

Observatoire National

Lancement de l'[Observatoire National du réemploi et de la réutilisation](#) qui a - entre autre - pour objectif de rendre compte de l'évaluation environnementale et économique de la pertinence des solutions de réemploi et de réutilisation

Baromètre de la durabilité

Fnac-Darty publie son [baromètre](#) sur plus de 80 familles de produits

Veille réglementaire de septembre 2022 [accès restreint]

Ce mois-ci, **37 textes réglementaires (et 48 textes informatifs)** - susceptibles d'être applicables à vos activités - sont parus dans les Journaux Officiels de l'Union Européenne et de la République Française et dans le bulletin officiel du Ministère de la Transition écologique

A noter :

Mesure pour pallier au risque de tension sur l'approvisionnement en électricité

L'arrêté du 22 septembre 2022 offre la possibilité aux gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité de désactiver la fermeture du contact pilotable du dispositif de comptage (article 4 de l'arrêté du 4 janvier 2012) **entre 11h et 15h30**

Cible : Consommateurs d'électricité en Basse Tension avec une Puissance souscrite inférieure à 36 kVa ayant une tarification Heures Creuses méridiennes

Equipements concernés : cette possibilité de désactivation du contacteur qui permet de faire fonctionner automatiquement certains appareils pendant les heures creuses méridiennes concerne les enclenchements automatiques d'appareils type ballons d'eau chaude sanitaire

Durée de désactivation quotidienne : inférieure à 2 heures

Horaire de désactivation quotidienne : avant 14 heures

Timing de la possibilité de désactivation :

- Début : au plus tôt le 1^{er} octobre et au plus tard le 1^{er} novembre 2022
- Fin : au plus tôt au 15 avril 2023 et au plus tard au 15 mai 2023

ICPE soumises à déclaration


L'arrêté du 18 août 2022 mentionne la publication du [formulaire CERFA N°15275 *4](#) pour notifier toute cessation d'activité




Décret éco-énergie Tertiaire, report de l'échéance de déclaration

RAPPEL : le [décret n°2019-771 du 23 juillet 2019](#) (décret éco-énergie tertiaire) oblige les occupants de **bâtiments de surface à usage tertiaire supérieure ou égale à 1000 m²** a une réduction progressive des consommations énergétiques – [plus d'informations](#).

Au **31 décembre 2022**, les données de consommation doivent être déclarées sur la plateforme **OPERAT**. Cette [vidéo](#) vous guide pas à pas pour créer votre compte, définir vos paramètres, vos bâtiments et déclarer vos données.

Pour toute question technique sur les exigences du décret, votre interlocutrice :
Solène Piriou, Chargée de mission qualité de la construction et concessions hydroélectriques –
DREAL Bretagne solene.piriou@developpement-durable.gouv.fr
ou ddtm-eco-tertiaire@developpement-durable.gouv.fr

Envoi des historiques de consommation de 2011 à 2019 par ENEDIS :
compléter ce formulaire  [Enedis décret tertiaire \(.xlsx - 1.38 Mo\)](#) avec vos sites de consommation (n° PDL) et retourner ce formulaire à dct-decret-tertiaire@enedis.fr

Envoi des historiques de consommation depuis 2010 par GrDF :
Renseigner les colonnes A,B,C,D du fichier excel (si le PCE est présent, pas d'obligation de renseigner les adresses)
 [Fichier excel décret tertiaire \(.xlsx - 37.03 Ko\)](#)
Compléter la lettre d'engagement - ou si vous faites intervenir un tiers, le mandat
 [Lettre d'engagement décret tertiaire \(.docx - 76.78 Ko\)](#)
 [Mandat décret tertiaire \(.docx - 59.12 Ko\)](#)
Envoyer le tout à data-factory@grdf.fr (dès réception de ces éléments, le délai de réponse sera de 5 jours à 6 jours)

« Oui-Pub »

Le ministère de la transition écologique [communiqué](#) sur l'expérimentation en cours

RAPPEL : sécheresse en Ille et Vilaine – restrictions des usages de l'eau

L'[Arrêté du 12 août 2022](#) dresse des mesures de limitation voire d'interdiction provisoire des prélèvements et usages jusqu'au **31 octobre 2022** :

Types de prélèvements concernés : prélèvements d'eau dans le milieu naturel par installations fixes ou mobiles (forages, puits, prélèvements en rivières, plans d'eau ou retenues connectés durant l'étiage)

Prélèvements exclus [mais néanmoins concernés par des **restrictions horaires**] :

- Prélèvements d'eau stockées dans des retenues étanches, régulières, déconnectées des ressources naturelles durant l'étiage et remplies entre le 1^{er} novembre et le 31 mars
- Prélèvements d'eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers

Interdiction de prélèvement : dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement rapprochée lorsque le débit à la station hygrométrique de référence est inférieur au dixième du

module du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage correspondant au débit moyen interannuel (débits des cours d'eau : <https://www.hydrologie-bretagne.fr/>)

Sanction : amende prévue pour les **contraventions de 5^{ème} classe** (article R216-9 Code de l'environnement)

Secteurs « Alimentation en Eau Potable » et « Milieux Aquatiques » placés en **seuil crise**

Extraits de quelques mesures :

Réduction de la consommation d'eau (provenant des milieux aquatiques et alimentation en eau potable) **des différents process relatifs aux usages professionnels**

- **réduction à minima de 25% de la consommation hebdomadaire** moyenne de l'année hors période de sécheresse (sauf si Arrêté Préfectoral ICPE prévoit des prescriptions sur économies à réaliser en cas de sécheresse ou si diagnostic de moins de 5 ans sur procédé avec plan d'actions de réduction ou si démonstration que les besoins en eau du procédé de fabrication sont réduits au minimum) jusqu'à **interdiction de consommation** sur décision du Préfet + relevé bimensuel des compteurs + bilan mensuel des mesures mises en place et des économies d'eau réalisées en application des mesures de réduction de la consommation d'eau

- **Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures**
 - **Interdit** - sauf travaux préparatoires au ravalement de façade pour professionnels équipés de lances haute pression

- **Nettoyage véhicules, bateaux**
 - **Interdit** sauf obligation réglementaire (sanitaire, alimentaire) ou technique (bétonnières, matériels agricoles liés aux moissons et ensilage) ou de sécurité EN STATION DE LAVAGE par lances à haute pression

- **Arrosage terrains de sport**
 - **Interdit**

- **Arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs**
 - **Interdit**

- **Arrosage des pistes d'hippodrome et des carrières de centres équestre :**
 - **Interdit**

Ce site permet d'identifier les restrictions voire interdictions en renseignant la commune d'implantation de votre entreprise

***Vous souhaitez recevoir l'ensemble des 37 textes réglementaires et 48 textes informatifs parus en septembre ?**

Actuellement, vous êtes abonné à une lettre gratuite avec une sélection de textes réglementaires.

Pour bénéficier de la liste des **textes réglementaires environnementaux parus en septembre**, abonnez-vous à la lettre Environnementale payante au prix de 270 €HT / an.

Vous recevrez en complément de la lettre un fichier excel comportant tous ces textes.

Pour votre abonnement :

votre contact à la CCI Ille-et-Vilaine : Nathalie Delfour au 02 99 33 66 12

Actions d'entreprises [accès restreint*]

Ce mois-ci, mise en avant de **23 retours d'expérience d'entreprises** dans les domaines de la réduction des impacts environnementaux / des émissions de gaz à effet de serre / des consommations énergétiques, de la préservation de l'eau / de la mobilité, de l'économie circulaire & du développement durable

Pour exemple,

Actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'entreprise brétilienne [Cordon Electronics](#) met en avant ses actions pour diminuer ses impacts environnementaux en cohérence avec sa raison d'être

Julien Le Flohic a élaboré son plan de transitions suite au bilan carbone de [sa boulangerie](#)

Actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques

L'entreprise costarmoricaine [Couédic Madoré](#) agit sur l'éclairage, le chauffage et le bâtiment

L'entreprise [LivingPackets](#) quasi autonome en énergie grâce au solaire photovoltaïque, batterie de stockage de l'énergie produite et remplacement des robots de production par des personnes

Action pour préserver la ressource eau

La [Charcuterie Bahier](#) a investi dans des condensateurs adiabatiques, des laveuses économes en eau et agit également au niveau de sa station d'épuration

***Vous souhaitez recevoir toutes les initiatives d'entreprises sélectionnées ce mois-ci ?**

Actuellement, vous êtes abonné à une lettre gratuite avec un zoom sur une thématique. Pour bénéficier de l'ensemble des **23 retours d'expériences parus en septembre**, abonnez-vous à la lettre Environnementale payante au prix de 270 €TTC / an !

Pour votre abonnement :

votre contact à la CCI Ille-et-Vilaine : Nathalie Delfour au 02 99 33 66 12

A NOTER

Contrat électrique & consommations électriques : une formation de 2 jours pour identifier les sources d'économie

Les 1^{er} et 2 décembre 2022, cette [formation](#) pragmatique vous apportera les connaissances nécessaires pour :

- Réaliser le **bilan de consommations électriques** de votre site
- Identifier et **mesurer les pertes d'énergie électrique**
- Comparer les différentes solutions d'économies d'énergie électrique

Aides sur les achats gaz & électricité

- ✓ Le [décret n°2022-967 du 1^{er} juillet 2022](#) a institué une aide visant à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine

Concernées : entreprises grandes consommatrices d'énergie : entreprises qui ont des dépenses d'énergie (dépenses liées à des achats d'énergie, lesquelles incluent toutes taxes, exceptée la taxe sur la valeur ajoutée déductible) représentant au moins 3 % du chiffre d'affaires réalisé en 2021

- qui ont subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible par rapport à une moyenne de prix sur l'année 2021,
- qui ne se trouvent pas en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire ,
- qui ne disposent pas de dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2021, à l'exception de celles qui, à la date de dépôt de la demande d'aide ont été réglées ou sont couvertes par un plan de règlement. Il n'est pas tenu compte des dettes fiscales ≤ à un montant total de 1 500 € ni de celles dont l'existence ou le montant font l'objet au 1^{er} avril 2022 d'un contentieux pour lequel une décision définitive n'est pas intervenue,
- qui exercent une activité pendant la période éligible trimestrielle considérée
mars, avril et mai 2022,
juin, juillet et août 2022
- qui ont payé, au titre d'au moins 1 des mois de la période éligible trimestrielle considérée, un prix unitaire d'énergie, qui a au moins doublé par rapport au prix unitaire payé en moyenne pour la période de référence comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31

Le [décret n°2022-1250 du 23 septembre 2022](#) prolonge la date de dépôt des demandes d'aide :
« - au titre des mois de mars, avril et mai 2022, elle est déposée entre le 4 juillet 2022 et le 31 décembre 2022

- au titre des mois de juin, juillet et août 2022, elle est déposée entre le 3 octobre 2022 et le 31 décembre 2022 »

Le [décret n°2022-1279 du 30 septembre 2022](#) :

- prolonge les périodes éligibles à « septembre et octobre 2022 » « novembre et décembre 2022 »
- définit les périodes de dépôt de demandes d'aides :
 - au titre des mois de septembre et octobre 2022, elle est déposée entre le 15 novembre et le 31 janvier 2023
 - au titre des mois de novembre et décembre 2022, elle est déposée entre le 16 janvier et le 24 février 2023

Plus d'informations sur ce lien : <https://les-aides.fr/aide/ZwJf3w/ddfip/aide-aux-entreprises-grandes-consommatrices-de-gaz-et-d-electricite.html>

- ✓ Le [bouclier tarifaire](#) mis en place en février 2022 : pour tous les professionnels éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité, c'est-à-dire ceux de moins de 10 employés et moins de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires, le bouclier tarifaire est en place et assure, comme pour les consommateurs résidentiels, une hausse plafonnée à 4% début 2022. La mise en place de ce bouclier a été automatique

A venir : hausse plafonnée à 15% : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15944>

Le bouclier tarifaire, déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1^{er} février 2023 pour l'électricité, sera reconduit en 2023.

La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera limitée à 15 %. La limitation est supérieure à celle de 2022 (qui était de 4 %) mais elle concerne « tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes ».

- ✓ Du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 : **minoration des tarifs de la taxe TICFE** (anciennement dénommée Contribution au Service Public de l'Electricité [CSPE]) (article 29 de la loi de finances pour 2022) constatée par le [décret n°2022-84 du 28 janvier 2022](#)
 - o Catégorie fiscale « ménages et assimilés » : 1 €/MWh
 - o Catégorie fiscale « petites et moyennes entreprises » : 0.5 €/MWh
 - o Catégorie fiscale « haute puissance » : 0.5 €/MWh

La CCI Ille et Vilaine vous accompagne

Vous souhaitez :

- construire un plan d'actions pour maîtriser les dépenses énergétiques
- construire un système de management environnemental
- travailler sur la conformité réglementaire de vos activités
- + d'informations sur le site internet – rubrique [Développement durable](#)

Votre contact :

Nathalie DELFOUR

ndelfour@ille-et-vilaine.cci.fr

02 99 33 66 12